



COPIE

Monsieur Jean-Pierre RENAUD
Directeur territorial ONF Lorraine
5 rue Girardet
CS 5219
54052 NANCY CEDEX

Dossier suivi par Marie L'HOSPITALIER
Ligne directe : 03 88 01 49 69
Courriel : m.lhospitalier@parc-vosges-nord.fr

MLH1103/SS
Le 16 mai 2011

Objet : Aménagement de Hanau III

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon incompréhension et mon insatisfaction concernant l'élaboration de l'aménagement de Hanau III, forêt domaniale au cœur de la zone mosellane du Parc naturel régional des Vosges du Nord et du site Natura 2000 « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche ».

En juillet 2009, cet aménagement a fait l'objet d'une réunion entre vos services et ceux du Sycoparc. Les orientations choisies semblaient alors en partie répondre aux enjeux du Parc et de la politique Natura 2000.

En août 2009, une visite du directeur technique, M. Gamblin a conduit à remettre en question des éléments présentés un mois plus tôt. Depuis cette date, nous avons vainement sollicité l'Agence de Sarrebourg afin de connaître la teneur exacte de ces changements, et ce, pour trois raisons :

1. Une convention cadre 2008-2012 lie l'ONF Lorraine et Alsace au Sycoparc ; elle sous-tend d'intégrer dans la gestion des forêts publiques des principes sylvicoles respectant la spécificité du territoire des Vosges du Nord, classé Parc naturel régional et Réserve de Biosphère transfrontalière (mélange d'essences, diversité des structures, allongement des durées de régénération, diamètre d'exploitabilité maximum). Vous nous avez annoncé en mars 2010 la rédaction d'une déclinaison opérationnelle de cette convention cadre pour la partie mosellane du Parc et l'illustration concrète de la sylviculture que vous souhaitez mener sur notre territoire à travers l'aménagement de Hanau III. Vous savez que cette déclinaison mosellane, présentée le 3 février 2011, ne nous satisfait pas (cf. courrier du 17 février 2011) et que nous attendons de nouvelles propositions.

2. En outre, les forêts de Hanau III tiennent une place centrale au sein de la Zone de protection spéciale « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche », par sa situation géographique et par la richesse en oiseaux qu'elles abritent. Or, les potentialités d'accueil de ces forêts sont fortement dépendantes de la sylviculture menée, et présentent un équilibre fragile (déficit de gros bois, peu de parcelles dominées par le hêtre...). La circulaire du 7 avril 2009 (DGPAAT/SDFB/C2009-3038) impose la mise en cohérence des aménagements des forêts publiques avec les documents d'objectifs (docob) et le décret du 9 avril 2010 (2010-365) est susceptible d'imposer une évaluation des incidences pour les aménagements forestiers. Aujourd'hui, la rédaction du docob de cette ZPS est en cours de finalisation ; le diagnostic, la définition des enjeux de préservation, des objectifs de gestion durable et du programme de mesures ont fait l'objet d'une concertation étroite avec les acteurs forestiers dont l'ONF. Dans les forêts, les contrats et la charte Natura 2000 ne peuvent répondre seuls aux objectifs du docob, la déclinaison opérationnelle de ces derniers dans la gestion forestière courante est une nécessité absolue pour assurer la conservation des oiseaux d'intérêt européen. Dans cette logique, Hanau III devait constituer un aménagement pilote.
3. Enfin, et c'est là le comble, la révision de l'aménagement de Hanau III a fait l'objet d'une démarche « concertée » – financée par la Région Lorraine et accompagnée par le SYCOPARC – qui impliquait les usagers de la forêt, les élus et le grand public. Cette démarche aurait dû aboutir à la présentation d'un nouvel aménagement que nous attendons exemplaire sur le plan écologique, social et économique.

En conclusion, malgré nos multiples sollicitations et la concertation existant entre le Sycoparc et l'ONF – cas des démarches présentées ci-dessus mais également de la révision de la Charte du Parc –, nous ne disposons d'aucune donnée actualisée sur le nouvel aménagement de Hanau III.

Or, j'apprends que ce dernier est en relecture au Ministère de l'agriculture et déjà appliqué sur le terrain, où des parcelles présentant des diamètres d'exploitabilité inférieurs à ceux référencés dans les DNAG et DRA sont en régénération. Cette situation est pour le moins inacceptable.

Il est impératif que la gestion forestière intègre les spécificités du territoire Parc et ses objectifs particulièrement en forêt publique. L'ONF a donc une importante responsabilité en tant que gestionnaire de ces dernières.



Aussi, je souhaite vivement que l'ONF Lorraine nous adresse rapidement la carte d'aménagement de Hanau III ainsi que les grandes orientations de ce dernier, afin que nous puissions encore réagir avant sa validation définitive.

Comptant sur votre compréhension et dans l'attente de votre envoi, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Michaël WEBER

Copie pour information :

- Directeur général de l'ONF, Paris
- Directeur de l'Agence de Sarrebourg
- Mr le Président de l'ONF, Hervé GAYMARD
- DREAL Lorraine
- Mr le Président du Conseil Régional de Lorraine
- DDT Moselle
- DT ONF Alsace
- Ministère de l'écologie
- Ministère de l'agriculture, sous direction des forêts
- Maires des communes : Eguelshardt, Philippsbourg et Bitche